

PROTÉGER LES PLANTES C'EST PROTÉGER L'AVENIR




uipp

Union des Industries
de la Protection des Plantes

INNOVATION QUALITÉ SAVOIR-FAIRE ÉTHIQUE

Cette année encore, la filière agricole s'est mobilisée pour exprimer l'urgence de solutions qui garantissent à notre pays les conditions d'une agriculture moderne, prospère, durable, capable d'affronter la concurrence, malgré l'inflation réglementaire. À cet effet, l'UIPP poursuit et intensifie son engagement : avec dynamisme et pragmatisme, elle œuvre au quotidien et participe activement aux chantiers structurants pour l'avenir. Elle multiplie les opérations sur le terrain pour valoriser les savoir-faire, diffuser les meilleures pratiques ou réduire les éventuelles nuisances. Elle porte avec persévérance la voix de ses adhérents auprès des instances officielles afin d'éviter les surtranspositions qui grèvent la croissance. À travers ces actions menées avec conviction et éthique, l'UIPP milite pour une approche constructive et responsable en matière de politique phytosanitaire. Complémentarité des initiatives et dynamique soutenue d'innovation et de R&D façonnent, ainsi, les fondements de l'agriculture de demain. Protéger les plantes, c'est protéger l'avenir. 🌱



EUGÉNIA POMMARET
DIRECTRICE GÉNÉRALE

ÊTRE ACTEUR D'INNOVATION ET DE PROGRÈS AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

Vous avez été récemment élu à la présidence de l'UIPP ; quelles vont être vos priorités ?

Je tiens d'abord à saluer le travail accompli par mon prédécesseur, qui a su aller au-delà des enjeux économiques de notre secteur, et se concentrer sur nos défis sociétaux à travers la promotion d'une agriculture pérenne et performante. Nous allons maintenir ce cap et préserver la place de l'UIPP en tant que partenaire incontournable de la filière, dans un contexte où les produits phytos, pourtant indispensables à une agriculture de qualité, sont au cœur des débats. Face à une demande mondiale en hausse, pour répondre aux besoins alimentaires et à l'émergence de nouveaux débouchés – fibres végétales, biomasse –, contribuer à produire plus et mieux, tout en restant compétitif, constitue notre principal objectif. Or, dans un contexte réglementaire qui ne cesse de se complexifier et d'impacter lourdement notre agriculture, cela représente un véritable défi ! En effet, la France ne se dote pas des conditions idéales pour son développement. Notre secteur, pourtant largement encadré par des politiques communautaires, reste pénalisé par de nombreuses surtranspositions qui limitent la visibilité, freinent les investissements et augmentent les distorsions de concurrence.

Dans un tel contexte, comment l'UIPP peut-elle renforcer ses actions ?

Notre vocation première, c'est d'être un acteur de progrès et d'innovation pour répondre

aux besoins des filières et apporter toutes les solutions nécessaires à la protection des cultures. Nos entreprises investissent chaque année plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans la R&D pour contribuer à une agriculture performante et durable. Nos démarches de progrès s'inscrivent tout au long du cycle de vie des produits : amélioration des substances actives et des formulations, perfectionnement des conditionnements, des équipements et des matériels d'application, traçabilité et recyclage des emballages... Nous œuvrons dans un souci constant de réduction des impacts éventuels sur l'environnement et la biodiversité.



**NICOLAS
KERFANT**
PRÉSIDENT

20
ENTREPRISES
ADHÉRENTES.

PLUS DE
5500
SALARIÉS
EN FRANCE.

10%
DU CA EN
INVESTISSEMENTS
R&D.

1 MDE DE
CONTRIBUTION
À LA BALANCE
COMMERCIALE.

30 À 40% DES RÉCOLTES
SERAIENT PERDUS SANS
PROTECTION DES PLANTES.

CA
2,2 MDE

Nous misons également sur la diversité et la complémentarité des méthodes de protection, à la fois chimiques et biologiques.

Comment mieux contribuer aux progrès de la filière ?

Nous développons de multiples initiatives visant à promouvoir une utilisation responsable et maîtrisée de nos produits. C'est une priorité qui s'inscrit dans la durée. Nous maintenons, par ailleurs, nos efforts de communication pour rappeler l'utilité de nos produits au service de l'agriculture, pour promouvoir les démarches de progrès qui les accompagnent et pour sensibiliser, sur les réseaux sociaux, notamment, aux enjeux de notre secteur et aux convictions qui nous animent. Enfin, nous restons convaincus de la nécessité d'une approche collective, pédagogique et positive pour expliquer, sous une bannière commune, les enjeux et l'avenir de la filière agricole. 

TRANSFERT DES AMM, ANSES RESTER VIGILANT SUR LES DÉLAIS D'AUTORISATION

Seule 1 molécule
SUR PRÈS DE
150 000 SYNTHÉTISÉES
SATISFAIT AUX CRITÈRES
D'ÉVALUATION DÉFINIS
AU NIVEAU
RÉGLEMENTAIRE.

Dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt⁽¹⁾, les autorisations de mise sur le marché (AMM) sont désormais délivrées par l'Anses⁽²⁾. Un comité de suivi des produits phytopharmaceutiques a, par ailleurs, été créé au sein de l'agence. L'UIPP rappelle que ces nouvelles missions doivent s'inscrire dans le respect des règles européennes d'évaluation et d'autorisation des produits, notamment pour les délais d'examen des demandes d'AMM. Cela implique des ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant afin que l'Anses puisse respecter ces délais. L'UIPP reste particulièrement vigilante sur ce point compte tenu des nombreuses taxes versées par les sociétés pour le financement des missions de l'Anses sur les produits phytopharmaceutiques. 

(1) Loi du 13 octobre 2014.

(2) Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

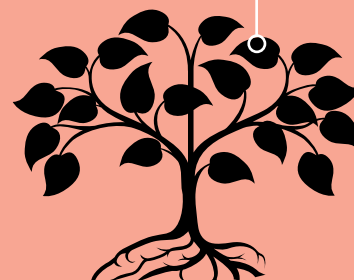
+ de 300 études
ET 10 ANS DE RECHERCHE
SONT NÉCESSAIRES
À LA MISE SUR
LE MARCHÉ D'UNE
SUBSTANCE ACTIVE.

PHYTOPHARMACOVIGILANCE GARANTIR UNE APPROCHE CONSTRUCTIVE ET RIGOREUSE

La loi d'avenir prévoit de compléter la surveillance biologique du territoire par un dispositif de phytopharmacovigilance portant sur le suivi des produits après leur mise sur le marché. L'Anses assurera l'interprétation des données. L'UIPP rappelle que la performance d'un tel dispositif passe par la définition préalable de règles sur le recueil et l'interprétation des données prenant en compte, en particulier, les conditions d'utilisation des produits (imputabilité des effets). En outre, les réseaux mis en place doivent être pérennes afin de suivre les évolutions. Si des mesures complémentaires de gestion du risque devaient être mises en œuvre suite aux signalements observés, elles devront être proportionnées aux risques identifiés. Par ailleurs, les titulaires d'AMM assujettis au paiement d'une taxe souhaitent être partie prenante du dispositif pour satisfaire aux obligations réglementaires et assurer son efficacité. 

LOI BIODIVERSITÉ ÉVITER LES DISTORSIONS RÉGLEMENTAIRES

40%
DES ÉTUDES SUR
UNE MOLÉCULE
SONT CONSACRÉS
À L'ÉVALUATION
DES IMPACTS SUR
L'ENVIRONNEMENT.



Lors de l'examen, en première lecture à l'Assemblée nationale, du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, deux articles ont été adoptés visant à interdire l'utilisation des produits qui contiennent des substances de la famille des néonicotinoïdes, alors que ces produits bénéficient d'autorisations de mise sur le marché en France. Les articles adoptés violent les principes communautaires qui encadrent l'autorisation des substances actives et des produits. Le texte fera l'objet, début 2016, d'un examen en première lecture au Sénat puis, sera examiné en seconde lecture à l'Assemblée nationale. L'UIPP et ses adhérents entendent utiliser tous les moyens de droit possibles pour faire respecter, par les autorités françaises, les dispositions communautaires qu'elles ont elles-mêmes votées. 

SANTÉ DES UTILISATEURS DES SOLUTIONS CIBLÉES



SIMA 2015

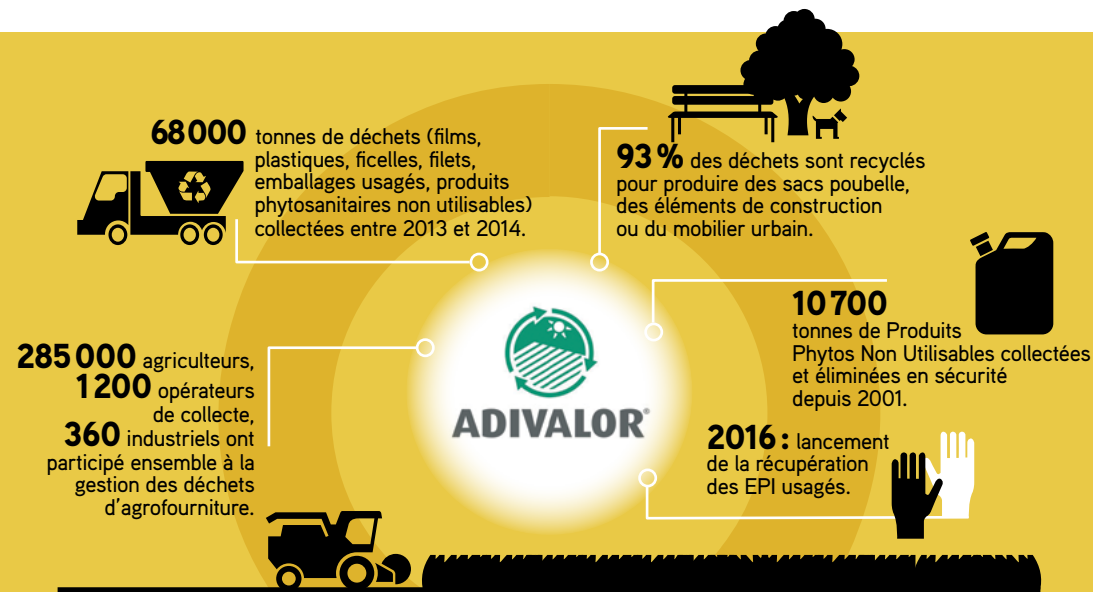
À l'occasion du SIMA, l'UIPP a invité les visiteurs à s'exprimer de façon interactive et à contribuer à l'amélioration de l'utilisation des produits. Grâce à une borne tactile, ils ont partagé leurs suggestions sur de nombreux sujets : lecture des étiquettes, port des équipements, organisation du travail et règles d'hygiène.

L'UIPP continue de se mobiliser pour réduire les risques liés à l'exposition aux produits. Des produits plus sûrs et plus ciblés, des formulations moins exposantes et des emballages plus ergonomiques, ont ainsi permis de limiter les risques. Parallèlement, pour réduire les expositions, de nombreuses actions sont menées sur le terrain pour diffuser les bonnes pratiques auprès des utilisateurs et de ceux qui les conseillent. L'UIPP a, par ailleurs, développé en 2015 de nouveaux prototypes de vêtements de protection individuelle, adaptés aux travailleurs amenés à entrer dans les parcelles, qui associent design, confort et efficacité. Récemment, agriculteurs, distributeurs et industriels (dont l'UIPP) se sont alliés pour construire et organiser la collecte des EPI⁽¹⁾ usagés (quantité estimée à 100 tonnes par an). Cette initiative, très attendue par la filière agricole, offrira dès avril 2016 un nouveau service de récupération de déchets par ADIVALOR (www.adivalor.fr). 

(1) EPI : équipements de protection individuelle.

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DÉFINIR DES CRITÈRES SCIENTIFIQUES

La définition de critères de ce qu'est un perturbateur endocrinien (PE) est toujours en cours d'élaboration au niveau européen. L'UIPP l'espère scientifiquement objective et applicable. Il serait disproportionné de bannir toutes les molécules potentiellement suspectées sans analyser au préalable leurs effets réels sur l'économie, la santé, l'environnement et la pérennité de la filière agricole. C'est pourquoi la Commission européenne a décidé de lancer une étude d'impact (en deux volets) dont les conclusions sont attendues pour 2016, avec une adoption des critères « PE » prévue pour 2017. 



ENVIRONNEMENT DES DÉMARCHES PROACTIVES

L'UIPP poursuit ses actions pour promouvoir et défendre un modèle d'agriculture durable compatible avec le respect de l'environnement. Aux côtés des acteurs de la filière, l'accent est mis sur la réduction des impacts (protection des cours d'eau, de la biodiversité, amélioration des pratiques). En 2015, un partenariat a été noué afin de mieux comprendre les phénomènes de ruissellement érosif des parcelles et étudier des systèmes capables d'y remédier. Par ailleurs, l'UIPP reste mobilisée et attentive quant à la bonne interprétation des données publiées sur le suivi des produits phytopharmaceutiques dans les eaux. S'il est logique que ceux-ci fassent l'objet d'un suivi régulier, détection ne signifie pas contamination. En analysant les résultats au regard de seuils pertinents (réglementaires et/ou toxicologiques), les données disponibles sont loin d'illustrer une contamination généralisée, même si la situation peut encore être améliorée. 

2015

L'UIPP ENTAME UN NOUVEAU PROJET AVEC DES ACTEURS LOCAUX DE L'AGRICULTURE ET DE L'APICULTURE POUR MIEUX COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DU RUCHER DANS L'ENVIRONNEMENT AGRICOLE.



ÉCOPHYTO V2

VALORISER LES EFFORTS DE LA FILIÈRE

Si l'UIPP soutient et contribue aux démarches de progrès qui incitent à réduire les risques liés à l'utilisation des produits de manière efficace et proportionnée, elle dénonce la mise en place d'un dispositif franco-français contraignant, sans étude d'impact préalable, qui ne manquera pas d'accentuer les écarts de compétitivité. L'UIPP déplore le maintien des objectifs de réduction purement quantitatifs qui stigmatisent l'utilisation des produits phytos et occultent les efforts significatifs et pragmatiques déployés. Le plan Écophyto 2 devrait se doter d'indicateurs ambitieux, ancrés dans la réalité du terrain, en tenant compte de la réduction des impacts environnementaux et sanitaires déjà obtenue grâce à la mobilisation de tous les acteurs de la filière. L'UIPP désapprouve également le dispositif punitif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP), un dispositif complexe qui va au-delà de la réglementation européenne. 



Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.



50 FOIS PLUS
D'ANALYSES D'EAU
EN 2011 QU'EN
1997.



50%
DES PRODUITS
DE BIOCONTRÔLE
DISPONIBLES EN
FRANCE SONT
PROPOSÉS PAR
LES ADHÉRENTS
DE L'UIPP.



**+ DE
300 000 KM**
DE BANDES ENHERBÉES
SÉPARENT LES COURS
D'EAU FRANÇAIS
DES PARCELLES
AGRICOLLES.

COMMUNICATION UNE APPROCHE MODERNE ET PARTICIPATIVE

À travers un virage digital bien négocié, l'UIPP et ses adhérents poursuivent leur démarche d'ouverture et de dialogue afin de mieux répondre aux attentes sociétales et rappeler leur engagement au sein de la filière.

Dans la continuité de la dynamique amorcée ces dernières années, de nombreuses manifestations, prises de parole et partenariats rappellent auprès des différents publics la contribution essentielle des produits phytos à l'agriculture. Cette approche plus moderne, qui capitalise sur la communication digitale, a entre autres objectifs celui d'encourager une meilleure perception par le grand public et de continuer à sensibiliser les professionnels au partage des bonnes pratiques et à la bonne utilisation des produits. 



CONTREFAÇON UNE MENACE EN EXPANSION

4,4 MDE

C'est l'estimation du montant global du revenu généré au niveau mondial par le trafic de contrefaçon et autres produits phytos illicites, soit 10% du marché mondial. La lutte contre ce trafic, qui touche l'ensemble des pays européens, a été définie comme une priorité au niveau de l'UE, notamment par la Direction générale de la santé. En France, le dispositif de sensibilisation et d'alerte (www.info-phytos.fr) a été reconduit. 

2014 UNE PRODUCTION VÉGÉTALE EN HAUSSE

En 2014, en France, la production végétale a augmenté en volume de 9,8%. Les récoltes de céréales, oléagineux, pomme de terre ainsi que la production de vin se redressent nettement. Les récoltes de fruits et légumes progressent modérément. Cet effet de volume est contrecarré par un recul significatif des prix (-8,3% en moyenne). Les dépenses en produits de protection des cultures sont restées stables, selon l'Insee. Les conditions climatiques ont eu pour conséquence un salissement important des parcelles, des semis de printemps tardifs et un niveau de maladie des cultures assez élevé. 



36,6%
FONGICIDES

6,1%
INSECTICIDES



43,8%
HERBICIDES



13,5%
DIVERS



2,2 MDE

CHIFFRE D'AFFAIRES
DES VENTES RÉALISÉES PAR
LES ADHÉRENTS DE L'UIPP.
ANNÉE 2014 – MÉTROPOLE.

RÉPARTITION

Des cultures à protéger



Cultures fruitières

- Fortes pressions d'insectes ravageurs (carpo-capse, tordeuses, mouches...).
- Des attaques exceptionnelles de mouches de l'olivier ayant entraîné des chutes de production de 70 %.



Maïs

- Des niveaux de mycotoxines parfois importants dus à des attaques de fusariose.



Betterave

- Désherbage difficile lié aux conditions défavorables du printemps.

- Pression maladie importante durant l'été (cercosporiose et rouille).



Cultures légumières et pomme de terre

- Attaques précoces de taupins.
- Développement de maladies en cours de végétation (mildiou, sclerotinia, botrytis...).
- Fortes infestations en limaces et recrudescence de nématodes.



Colza

- Quelques difficultés d'implantation.

- Pression parasitaire faible à modérée.



Céréales

- Désherbage antigraminées compliqué.
- Fortes attaques par les deux rouilles du blé (jaune et brune).

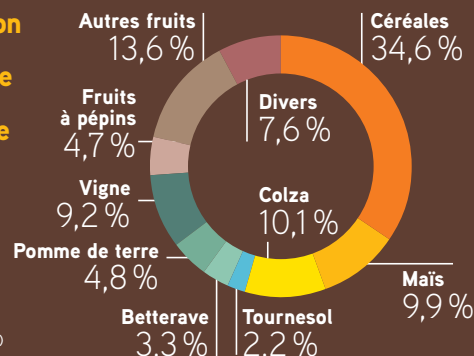


Vigne

- Des attaques tardives de mildiou.
- Une pression modérée en oïdium.
- Généralisation de la présence de *D. suzukii*.
- Recrudescence de black rot dans certaines régions.

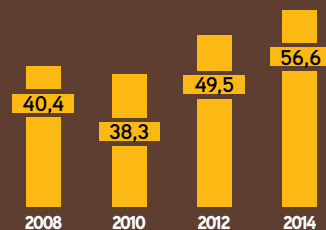
MARCHÉS PHYTOS

Répartition du CA en Europe par type de culture (9,4 Md€ en 2014)

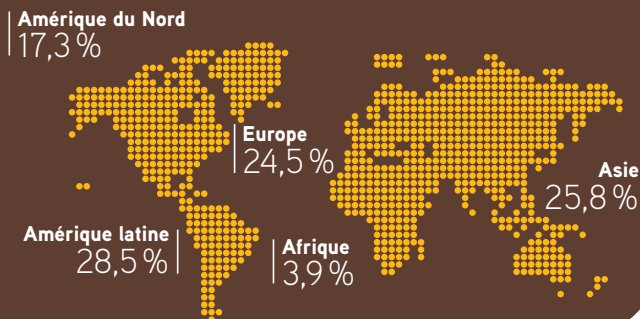


(Source : ECPA.)

Évolution du CA dans le monde (en Md\$)



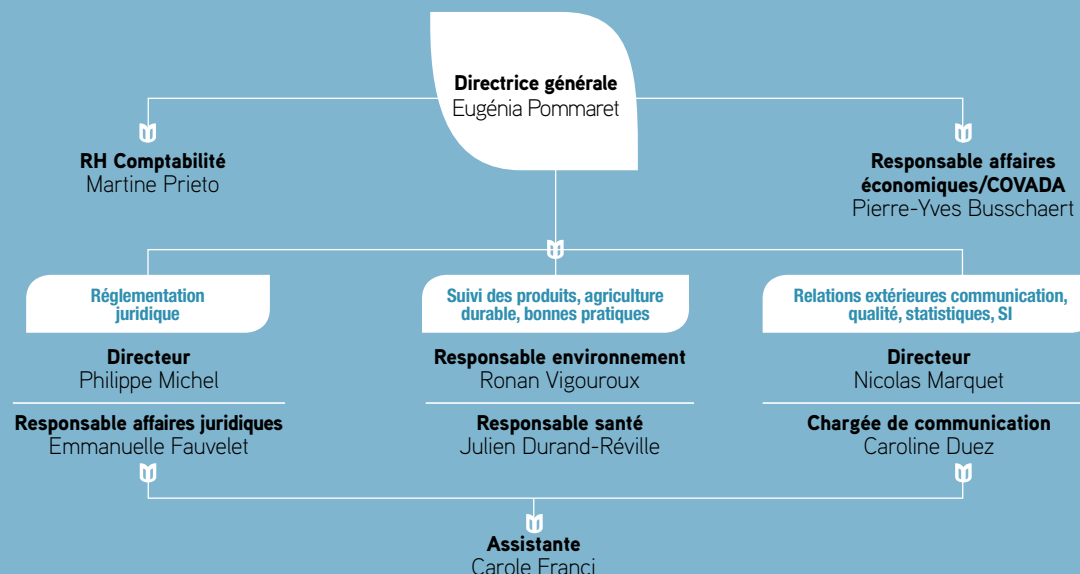
Répartition du CA par région du monde (56,6 Md\$ en 2014)



(Source : Phillips Mc Dougall AgriServices.)

UNE ORGANISATION EN TROIS PÔLES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA FILIÈRE

L'Union des Industries de la Protection des Plantes regroupe vingt entreprises qui mettent sur le marché, commercialisent des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et proposent des solutions d'accompagnement aux acteurs de la filière. Elle définit des stratégies et des actions communes dont elle est porte-parole auprès des pouvoirs publics et des parties prenantes du secteur. Son action s'inscrit dans des valeurs d'éthique, d'ouverture, de dialogue, de professionnalisme et de responsabilité. Maintien de la compétitivité, déploiement d'une agriculture raisonnée, promotion de la protection intégrée et des bonnes pratiques... La filière agricole doit faire face à de nombreux enjeux. Pour mieux y répondre, l'UIPP a réorganisé ses métiers en trois pôles : «Réglementation juridique», «Suivi des produits, agriculture durable, bonnes pratiques» et «Relations extérieures, communication, qualité». Cette organisation vise à mieux accompagner les adhérents et à apporter des réponses tangibles aux questions sanitaires et environnementales, aux procédures réglementaires et à contribuer au débat public. 



Depuis mai 2012, les engagements de service de l'UIPP sont certifiés par Afnor Certification selon le référentiel Quali'OP, spécifique aux organisations professionnelles. En 2015, l'UIPP a obtenu son renouvellement pour 3 ans.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT
Nicolas Kerfant
BASF AGRO

**VICE-PRÉSIDENT /
RÉGLEMENTATION-
JURIDIQUE**
Bruno Baranne
SYNGENTA AGRO

**VICE-PRÉSIDENT /
COMMUNICATION**
Frank Garnier
BAYER

**VICE-PRÉSIDENT /
AFFAIRES ÉCONOMIQUES**
Ronan Goff
DUPONT SOLUTIONS

**VICE-PRÉSIDENT /
SUIVI DES PRODUITS –
ENVIRONNEMENT –
SANTÉ**
Léon Lenglin
PHILAGRO

TRÉSORIER
Jean-Yves Pape
UPL

Didier Charrier
MONSANTO

Guido Cima
PHYTEUROP

Francis Legendre
ADAMA

Jean-Philippe Legendre
DOW AGROSCIENCES
DISTRIBUTION

José Nobre
ARYSTA LIFSCIENCE



20 ADHÉRENTS

◀ **ADAMA France SAS**
www.adama.com

◀ **ARYSTA LIFESCIENCE France SAS**
www.arystalifescience.fr

◀ **BASF France SAS**
www.agro.basf.fr

◀ **BAYER SAS / BAYER CROPSCIENCE**
www.cropscience.bayer.fr

◀ **BELCHIM CROP PROTECTION France SA**
www.belchim.fr

◀ **CERTIS Europe BV**
www.certiseurope.fr

◀ **CHEMINOVA AGRO France SAS**
www.cheminova.fr

◀ **DE SANGOSSE SA**
www.desangosse.fr

◀ **DOW AGROSCIENCES DISTRIBUTION SAS**
www.dowagro.com

◀ **DUPONT SOLUTIONS France SAS**
www.fra.ag.dupont.com

◀ **GOWAN France SAS**
www.gowanfrance.com

◀ **MONSANTO AGRICULTURE France SAS**
www.monsanto.fr

◀ **NUFARM SAS**
www.nufarm.fr

◀ **PHILAGRO France**
www.philagro.fr

◀ **PHYTEUROP**
www.phyteurop.fr

◀ **SAPEC Agro SA**
www.sapecagro.fr

◀ **SUMI AGRO France SAS**
www.sumiagro.fr

◀ **SYNGENTA AGRO SAS**
www.syngenta-agro.fr

◀ **TRADI AGRI SA**
www.tradi-agri.com

◀ **UPL France**
www.uplonline.fr